



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 8 juillet 2015 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux;  
M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt;  
Mme Aline Guillotte, maire de la municipalité de Sainte-Marthe;  
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;  
M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;  
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;  
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, David Morin, greffier, Cédric Marceau, spécialiste en géomatique, Michel Vaillancourt, conseiller en sécurité incendie ainsi que madame Mylène Blais, directrice générale adjointe.

Est absent, monsieur Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette.

### **1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 15-07-08-01

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h 2.

Proposition adoptée.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 15-07-08-02

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté après avoir ajouté le point 13.3. « Fonds de développement du territoire (FDT) : autorisation pour la signature de l'entente » et déplacer les points 9.1 et 9.2 en 5.4 et 5.5 respectivement.

Proposition adoptée.

### **3. PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1. SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

#### **3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2015 : ADOPTION**

CA 15-07-08-03

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire tel que présenté.

Proposition adoptée.

### **4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

#### **4.1. GILLES BESNER : PRÉSENTATION « PROJET HORIZON 2035 »**

Monsieur Gilles Besner, directeur général du centre Multisports, trace les grandes lignes du projet Horizon 2035 aux membres du comité administratif. Ce projet tend à promouvoir les saines habitudes de vie et l'activité physique, et ce en créant divers partenariats et activités dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

##### **5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS**



CA 15-07-08-04

## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 15-07-08 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 15-07-08, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

### 5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

#### 5.2.1. NOMINATION DE CÉDRIC MARCEAU À TITRE DE PRÉSIDENT DE GÉOMONT : APPROBATION

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Ghislain Poisson à titre de président de GéoMont pour des raisons administratives;

CONSIDÉRANT la proposition de monsieur Poisson de nommer monsieur Cédric Marceau à titre de président;

CONSIDÉRANT le nombre important d'intervenants des divers ministères qui siègent sur le conseil d'administration de cet organisme à but non lucratif et les contacts qui peuvent en découler pour la MRC;

CONSIDÉRANT l'importance de cet organisme en matière cartographique au Québec;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-07-08-05

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'approuver** la nomination de monsieur Cédric Marceau à titre de président de GéoMont.

Proposition adoptée.

Monsieur le préfet lui offre ces félicitations pour cette nomination.

### 5.3. BÂTIMENT

Aucun sujet traité.

#### 5.4. PROGRAMME POUR LA PRIORISATION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES EN FONCTION DE LEURS ÉTATS : INFORMATION

Monsieur Cédric Marceau donne des détails sur ce programme. À la suite de plusieurs questionnements et à la demande des membres du comité administratif, une demande sera acheminée afin qu'un responsable du ministère des Transports du Québec vienne faire une présentation sur le sujet à la séance du mois d'août ou de septembre.

#### 5.5. PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL : INFORMATION

Monsieur Cédric Marceau donne des détails sur ce programme. À la suite de plusieurs questionnements et à la demande des membres du comité administratif, une demande sera acheminée afin qu'un responsable du ministère des Transports du Québec vienne faire une présentation sur le sujet à la séance du mois d'août ou de septembre.

### 6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

### **7. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet traité.

### **8. SÉCURITÉ**

#### **8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

#### **8.2. SÉCURITÉ INCENDIE**

##### **8.2.1. DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE : AUTORISATION D'ENVOYER LA DEMANDE AU MINISTÈRE**

Après discussions, les membres ne donnent pas suite à cette demande.

#### **8.3. SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

### **9. COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.

### **10. ENVIRONNEMENT**

#### **10.1. COURS D'EAU**

Aucun sujet traité.

#### **10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité.

#### **10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet traité.

### **11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

#### **11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

##### **11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ**

##### **11.1.1.1. VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENTS NUMÉROS 436-6 ET 437-34**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 436-6 a pour objet de modifier une aire d'affectation « habitations forte densité » identifiée au plan d'urbanisme numéro 436;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 437-34 a pour objet de modifier les normes applicables à la zone H-207 du Règlement de zonage numéro 437;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des règlements numéros 436-6 et 437-34 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des règlements numéros 436-6 et 437-34 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

CA 15-07-08-06



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

### 11.1.1.2. MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE - RÈGLEMENT NUMÉRO 276-6

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 276-6 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 276 afin de modifier plusieurs dispositions normatives, modifier la grille des usages et normes de la zone commerciale C-32, créer la zone résidentielle H-33 à même la zone résidentielle H-31 et agrandir la zone résidentielle H-25;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 276-6 de la municipalité de Pointe-Fortune indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-07-08-07

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du règlement numéro 276-6 de la municipalité de Pointe-Fortune.

Proposition adoptée.

### 11.1.1.3. VILLE DE SAINT-LAZARE - RÈGLEMENTS NUMÉROS 961 ET 962

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 961 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 771 afin de permettre les habitations unifamiliales (H1) dans la zone H\*-337 et de soumettre les zones H\*-337 et H\*-214 au Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 962 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 771 afin de permettre les toits plats sur l'ensemble du territoire pour les catégories d'usages « industrie (I) » ou « public (P) » et afin d'ajouter une disposition pour un « terrain de coin ou terrain d'angle »;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des règlements numéros 961 et 962 de la ville de Saint-Lazare indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-07-08-08

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des règlements numéros 961 et 962 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

### 11.1.1.4. MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE - RÈGLEMENTS NUMÉROS 528-5, 529-7, 532-5 ET 535-2

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 528-5 a pour objet la modification du Règlement du plan d'urbanisme numéro 528 afin :

- D'agrandir l'aire d'affectation mixte (résidentielle et commerciale) à même une partie du lot numéro 4 511 925 (publique et communautaire) adjacente au lot numéro 1 685 954 situé en bordure de la 34<sup>e</sup> Avenue;
- D'agrandir l'aire d'affectation du sol mixte (résidentielle et commerciale) à même une partie du lot numéro 5 590 098 et des lots numéros 3 598 901, 3 771 946 et 1 687 549 situés le long de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 529-7 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 529 afin :



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

- De modifier les dispositions relatives aux usages autorisés sur l'ensemble du territoire, aux dimensions des bâtiments principaux, aux garages intégrés et aux cantines mobiles;
- De modifier les grilles des spécifications 16I, 18I, 39M, 43C, 47Ha, 50Zea, 95M, 98M, 100Ha, 136P;
- D'ajouter les grilles de spécifications des zones 47.1Ha, 47.2Ha, 68.4Zea et 68.5Zea et de les ajouter au plan de zonage;
- D'annuler la grille des spécifications de la zone 138P et de la retirer du plan de zonage;
- De modifier le plan de zonage relativement aux limites des zones 39M, 46Ha, 68Zea, 95M, 98M, 100Ha, 102Ha et 136P;
- De modifier à l'annexe 3, la classe publique et communautaire P-1 et d'ajouter la classe publique et communautaire P-1.1;
- De modifier les dispositions relatives aux enseignes temporaires;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 532-5 a pour objet la modification du Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 532 afin de modifier le tarif d'honoraires pour l'émission des permis et certificats et l'Annexe 1, terminologie;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 535-2 a pour objet la modification du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 535 afin :

- D'ajouter des dispositions concernant les zones assujetties à un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour assurer la concordance aux règlements d'urbanisme;
- De modifier les dispositions relatives aux constructions assujetties aux zones de développement;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des règlements numéros 528-5, 529-7, 532-5 et 535-2 de la municipalité de Saint-Zotique indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-07-08-09

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des règlements numéros 528-5, 529-7, 532-5 et 535-2 de la municipalité de Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

### 11.1.1.5. VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENTS NUMÉROS 1274-20, 1275-229 ET 1275-231

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1274-20 a pour objet la modification du Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin d'encadrer les contenants de dons caritatifs;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1275-229 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'encadrer les contenants de dons caritatifs;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1275-231 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre et établir des normes pour les garages en sous-sol d'habitations unifamiliales et pour l'accès des véhicules à ceux-ci;



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des règlements numéros 1274-20, 1275-229 et 1275-231 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-07-08-10

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des règlements numéros 1274-20, 1275-229 et 1275-231 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

### **11.1.1.6. MUNICIPALITÉ DES CÈDRES - RÈGLEMENT NUMÉRO 306-06-2015**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 306-06-2015 a pour objet de modifier le règlement de construction numéro 306-2008 et ses amendements afin de modifier les dispositions sur la nécessité de fondations;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 306-06-2015 de la municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-07-08-11

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du règlement numéro 306-06-2015 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

## **12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

Monsieur Guy Pilon mentionne que présentement il y a plusieurs rencontres du comité de pilotage sur le transport.

## **13. DÉVELOPPEMENT**

### **13.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **13.1.1. PÔLE LOGISTIQUE : SUIVI**

Monsieur le directeur général informe les membres que monsieur Raymond Larouche, à titre de maire de la municipalité des Cèdres, a invité les citoyens qui seront potentiellement touchés par l'éventuelle implantation du pôle logistique à une rencontre. Il sera bien entouré par des gens du CLD, de la MRC et de madame Danie Deschênes lors de cette rencontre.

#### **13.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

#### **13.3. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) : AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE**

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'obtenir une résolution autorisant le préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à signer l'entente concernant le fonds de développement du territoire;

POUR CE MOTIF,

CA 15-07-08-12

Il est proposé par monsieur **Paul Herrbach**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'autoriser** monsieur le préfet à **signer** ladite entente;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

**que** cette résolution soit acheminée par la suite au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Proposition adoptée.

**14. AFFAIRES NOUVELLES**

**14.1. AVIS RÉGIONAL DE LA CRRNTO - PROPOSITIONS DE MODES DE FINANCEMENT POUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL À DOUBLE VOCATION : DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local comporte un volet à double vocation muni d'une enveloppe annuelle de 700 000 \$ pour l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe du volet à double vocation est appliquée uniformément pour les réseaux routiers municipaux se qualifiant, nonobstant le volume de passage;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités concernées par cet enjeu sont nettement sous financés pour garantir un entretien adéquat et une circulation sécuritaire sur leur réseau routier;

CONSIDÉRANT que ce déficit d'entretien résulte en des infrastructures routières complètement altérées par endroits, causant des enjeux financiers non seulement d'entretien, mais de réfection pour les municipalités concernées;

CONSIDÉRANT les constats et pistes de solutions énoncés dans l'avis régional émis sur le sujet par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO);

POUR CES MOTIFS,

CA 15-07-08-13

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'appuyer** la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**que** la présente résolution soit acheminée au ministère des Transports du Québec.

Proposition adoptée.

**15. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 15-07-08-14

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** la séance **soit levée** à 14 h 33.

Proposition adoptée.

  
JEAN A. LALONDE  
Préfet

  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier